



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-006

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 26

Votants : 34

Objet : Echange foncier entre la Région Ile de France et la Ville d'Etampes – rue André Depecker

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mariam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Mariam SY.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-006-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, L3111-1 et en l'espèce la dérogation au principe d'inaliénabilité mentionnée aux articles L3112-1 et L3112-2,

Vu la convention pluriannuelle du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du Plateau de Guinette signée le 15 septembre 2022, modifiée par ajustements mineurs n°1 du 17 mai 2023 et n°2 du 16 juin 2024,

Vu l'avis du comité d'engagement du 8 juillet 2024 portant sur le projet d'avenant n°1 au projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE) portant sur le quartier du Plateau de Guinette à Etampes (91),

Vu l'avis des domaines 2024-91223-46009 du 18 juillet 2024 relatif à la parcelle ZK n°1049,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2024-086 en date du 2 octobre 2024 approuvant l'acquisition de la parcelle ZK n°1049, à l'euro symbolique, auprès de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

Vu la décision du bureau communautaire n° CA-BUR-2024-052 du 6 novembre 2024 approuvant la cession de la parcelle ZK n°1049, à l'euro symbolique au titre des contreparties foncières liées au projet NPNRU du Plateau de Guinette, à la Commune d'Etampes.

Vu l'avis des domaines 2024-91223-83983 du 18 décembre 2024, relatif à la parcelle ZK n°1051,

Vu l'avis des domaines 2024-91223-83987 du 18 décembre 2024, relatif à la parcelle ZK n°459,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 11 février 2025,

Considérant que dans le cadre de la convention du NPNRU du Plateau de Guinette signée le 15 septembre 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne et la Commune d'Etampes avait prévu de céder, à l'euro symbolique, à la CLARM (filiale du groupe Action Logement), respectivement un terrain aménagé de 6.860 m2 dénommé "Les Hautes Garces", 91, rue André Depecker et un terrain à aménager au sein de la résidence de Guinette de 2.072 m2.

Considérant que dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention du NPNRU du Plateau de Guinette à intervenir, il est prévu de céder, à l'euro symbolique, à la CLARM (filiale du groupe Action Logement), un terrain aménagé en remplacement des deux terrains initialement prévus,

Considérant que la parcelle ZK n°459 d'une superficie de 9.070 m², appartenant à la Région Ile-de-France sera échangée avec une emprise équivalente de la parcelle ZK n°1049, appartenant à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (cf. annexe 1 – Plan de situation),

Considérant que cette contribution financière exceptionnelle de la CAESE, au titre des contreparties foncières, sera mentionnée à l'avenant n°1 à la convention NPNRU en cours d'élaboration. La valeur vénale de la parcelle ZK n°1049 d'une superficie de 9 886 m² ayant été estimée par le service des domaines à 870 000 € HT hors droits,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-006-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Considérant que les frais de géomètres et de notaires afférents à toutes les procédures de cessions à intervenir seront pris en charge par la Commune d'Etampes,

Considérant l'ensemble des procédures foncières à conduire, la Commune d'Etampes a proposé à la CAESE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle ZK 1049, et de mener à leur terme l'ensemble des opérations de cessions foncières utiles,

Considérant que la parcelle ZK n°1051 d'une superficie de 9.070 m² a été détachée de la parcelle ZK n°1049 à cet effet (cf. annexe 2 – Plan de division),

Considérant que dans la dernière phase, la commune d'Etampes procédera au déclassement de la parcelle ZK n°459 d'une superficie de 9.070 m² pour la céder à l'euro symbolique à la CLARM (filiale du groupe Action Logement) ou toute autre entité dûment habilitée,

Considérant qu'en cas de non-réalisation à son terme, pour quelque raison que ce soit, de cette opération complexe de cessions de terrains, le foncier qui serait non cédé à la CLARM (filiale du groupe Action Logement) ou toute autre entité dûment habilitée, reviendrait de droit à la CAESE.

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 1 voix contre (M. GHENAÏM)

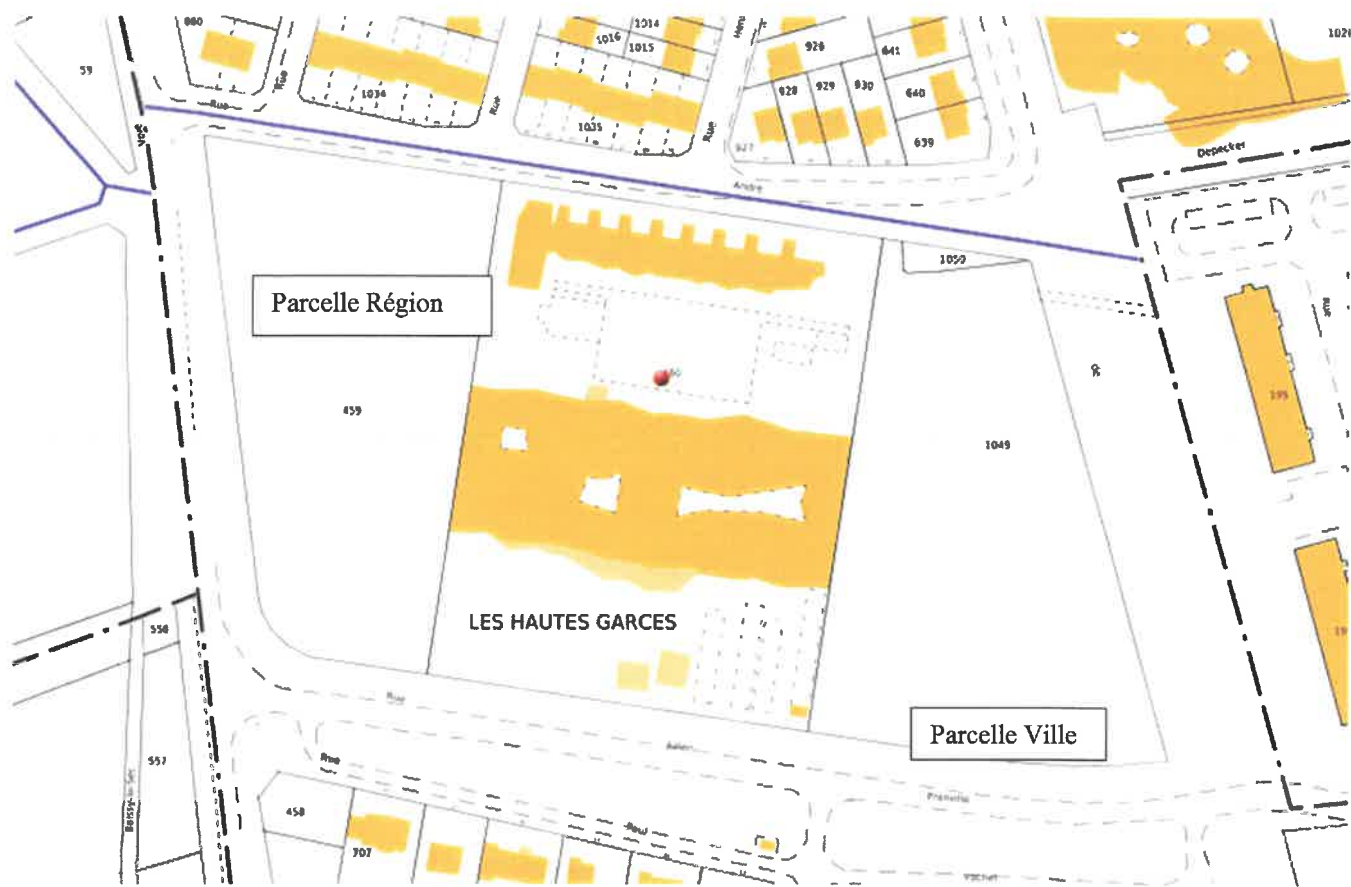
- Approuve l'échange foncier sans déclassement de la parcelle ZK n°459 désaffectée appartenant à la région Ile-de-France avec la parcelle ZK n°1051 appartenant à la Commune d'Etampes et antérieurement à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, d'une emprise identique de 9 070 m², sans soulte,
- Dit que les frais de géomètres et de notaires afférents à cette acquisition seront pris en charge par les acquéreurs sauf clause particulière à intervenir à l'acte constatant l'échange entre les deux collectivités,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

 Le Maire,
Franck MARLIN

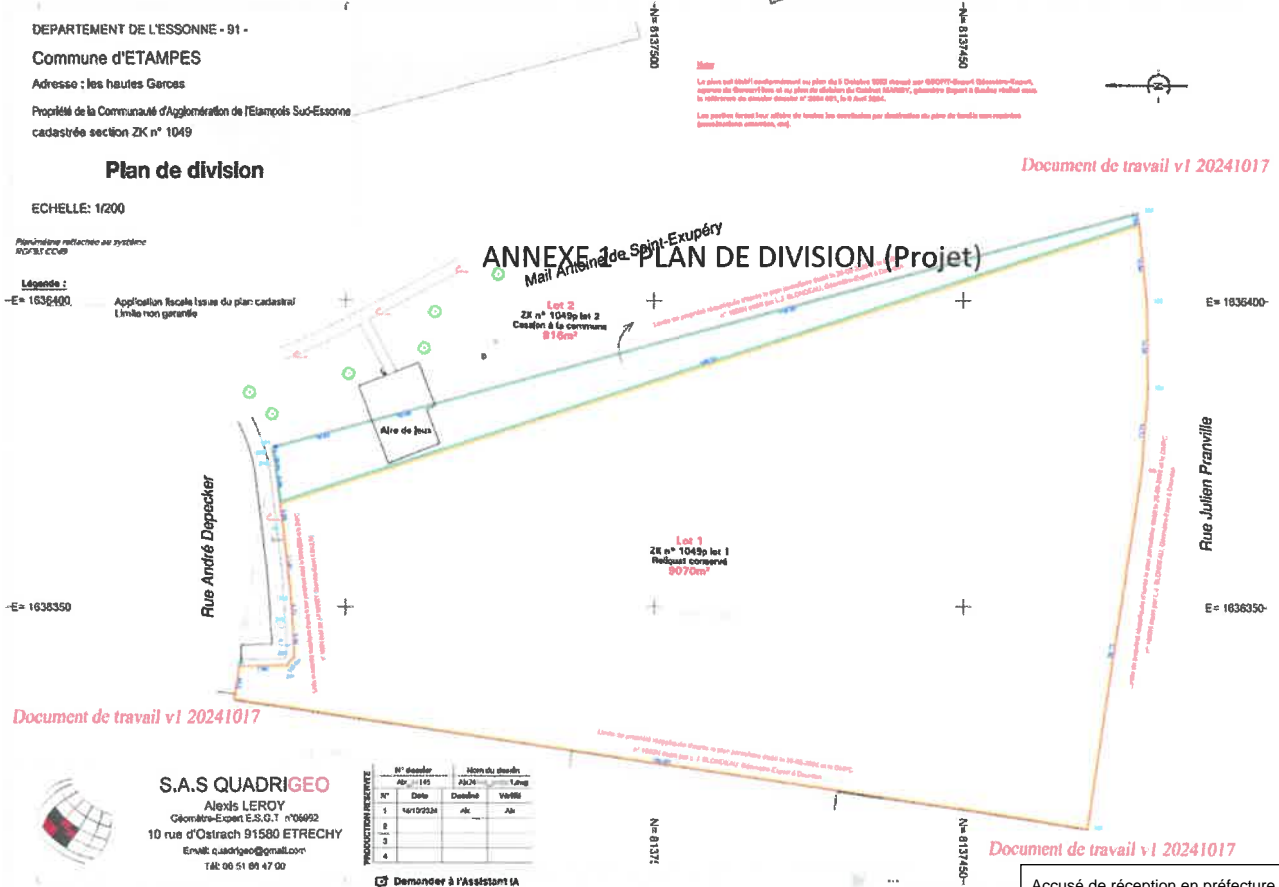
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.0.MARS.2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-006-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION



ANNEXE 2 – PLAN DE DIVISION



Accusé de réception en préfecture
 091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-006-DE
 Date de télétransmission : 10/03/2025
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

